

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE****SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation :

11/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **07**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de septembre à 10 heures 30, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire

Présents : Philippe HANOT, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

Absent excusé : Jacky AMBROZY, Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Objet de la Délibération : Subvention ADVB 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les travaux de réfection de la voirie de 7 zones sur la rue du Faurie et la rue du Trianon, pour sécuriser le passage du bus scolaire sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), programmation 2024.

Le montant des travaux hors taxes s'élève à 12 679,80 € soit 15 215,76 € TTC.

Que le conseil envisage ou pas d'engager ces travaux avant la fin de la mandature, il est de l'intérêt de la commune de solliciter toutes subventions possibles pour limiter le poids de cette dépense éventuelle sur le budget du village.

- L'avant-projet,
- Sollicite une subvention au titre de l'ADVB programmation 2024, sur une dépense subventionnable de 12 679,80 € €HT, soit une subvention escomptée de 50 % soit 6 339,90 € pour les travaux réfection de la voirie de 7 zones sur la rue du Faurie et la rue du Trianon.
Le complément de financement sera assuré grâce aux fonds propres de la commune soit : 8 876,86 €.
- La date d'exécution prévisible des travaux est : 4^{ème} trimestre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,
Raphaëlle HANOT**